



COMITÉ NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL

Des avancées, mais des inquiétudes persistantes

01



Deux ans après la dernière session, le Comité national du dialogue social s'est réuni les 20 et 21 janvier 2025, sur convocation du Gouvernement. Cette session ordinaire s'est tenue dans un contexte marqué par des revendications au sein de certaines structures étatiques et entreprises publiques liquidées.

Avant cette rencontre, des réunions préparatoires ont eu lieu, permettant à UNICONGO d'inscrire plusieurs points à l'ordre du jour, notamment : l'accélération de l'adoption du projet de Code du travail, la mise en œuvre de la CAMU (Caisse d'Assurance Maladie Universelle) et la révision du Code de la Sécurité sociale, dont certaines dispositions sont devenues obsolètes.

Ce dialogue social tripartite, réunissant les représentants des administrations publiques, des employeurs et des travailleurs, a été placé sous l'autorité du Premier ministre, Anatole Collinet MAKOSSO, en sa qualité de Président du Comité national du dialogue social.

Les travaux ont débuté par une évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des sessions précédentes. L'un des points majeurs abordés a été l'application de la loi fixant l'âge de départ à la retraite des travailleurs relevant du Code du travail, actuellement en cours de promulgation.

Initialement prévue pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025, cette loi soulève la question de sa rétroactivité. Les discussions ont porté sur la possibilité de réintégrer les salariés admis à la retraite à partir de cette date. Cependant, en raison de divergences d'interprétation sur cette rétroactivité, l'Union n'a pas signé le relevé de conclusions y afférent.

Par ailleurs, d'autres sujets ont fait l'objet d'une évaluation, notamment :

- L'application des textes relatifs aux statuts de la fonction publique ;
- Le recrutement des diplômés des écoles professionnelles ;

- L'organisation des élections professionnelles ;
- La situation des travailleurs des mairies, des hôpitaux généraux et du CHU de Brazzaville ;
- La situation sociale des employés du CFCO et de la SOPECO ;
- L'accélération du processus d'adoption et de promulgation du Code du travail ;
- Et bien d'autres.

S'agissant des nouveaux points, l'un des sujets majeurs a été la mise en œuvre de la CAMU. Malgré les inquiétudes soulevées par le secteur privé, le Directeur Général de la CAMU et le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du travail ont présenté un calendrier des étapes restantes, à savoir le conventionnement des FOSA et pharmacies, l'adoption des textes d'application restant, et d'autres mesures. Ils ont voulu rassurer, sans convaincre les employeurs que le temps restant était suffisant pour finaliser ces étapes.

Ils ont également précisé que la phase pilote concernera uniquement Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo, avant une extension progressive à d'autres départements. Le Premier ministre a toutefois rassuré les travailleurs quant à la disponibilité de la taxe sur la contribution à la solidarité déjà prélevée pour la CAMU.

Un autre point clé, proposé par UNICONGO, concerne la révision du Code de la Sécurité sociale, dont la nécessité a été actée.

Enfin, les employeurs ont soulevé la question des nouvelles taxes instaurées par la loi de finances 2025. Le Gouvernement s'est engagé à mener une réflexion avec les partenaires sociaux sur ces taxes et leur impact économique.

Cette session du dialogue social a constitué un moment d'échange important. Si le Gouvernement a pris certains engagements, des incertitudes demeurent, en particulier sur la mise en œuvre de la CAMU, qui reste une préoccupation majeure pour le secteur privé.

LOI DES FINANCES 2025

Nouveautés et modifications fiscales

02



La Loi de Finances 2025 de la République du Congo, bien que promulguée, n'a pas encore été publiée au Journal officiel. Elle introduit plusieurs nouvelles dispositions visant à renforcer la mobilisation des ressources. Le budget pour l'exercice 2025 est présenté en équilibre, avec des recettes et des dépenses s'élevant à 49 846,8 milliards de FCFA, soit une hausse de 21,6 %.

Principales modifications apportées

Tome I : Fiscalité des entreprises et imposition

- **Régime des forfaits** : Suppression des régimes des très petites entreprises et des petites entreprises. Désormais, la limite du seuil d'imposition au régime de forfait est de 1 000 000 FCFA ;
- **États financiers de synthèse** : En plus du dépôt physique des états financiers, les contribuables soumis au régime du réel doivent fournir une version électronique ;
- **Suppression du régime réel simplifié** : Il ne reste plus que deux régimes d'imposition : le régime du forfait et le régime réel ;
- **Renforcement des conditions de déduction des charges** : Une charge comptabilisée doit être justifiée par une facture émise par le Système de Facturation Électronique Certifié (SFEC) ;
- **Amortissements** : Tout matériel acquis pour l'utilisation du SFEC est amortissable à 100 % dès l'année d'acquisition ;
- **Restauration du taux de l'impôt sur les Sociétés (IS)** : Avec la fin du plan de résilience, le taux d'IS pour les sociétés de droit commun passe de 28 % à 30 % ;
- **Retenue à la source** : Désormais, elle s'applique aux personnes physiques et morales, grossistes, revendeurs et demi-grossistes au taux de 10 % sur les commissions, ristournes, remises, rabais et autres avantages accordés ;
- **Centimes additionnels à la patente** : Instauration d'un taux additionnel de 5 % du montant de la patente ;
- **Sanctions pour non-respect de l'article 373 bis** : Ajout de sanctions pécuniaires pour les conventions d'établissement, les marchés publics et les contrats avec l'État ;
- **Déclaration des sommes versées aux tiers (DAS 2)** : L'omission entraîne la perte de déductibilité des montants concernés en plus des sanctions existantes ;
- **Vérification de comptabilité** : Possibilité pour l'administration fiscale d'ouvrir une vérification de comptabilité sous une nouvelle condition ajoutée à l'article 390 G Bis du CGI ;
- **Légalisation du recours hiérarchique** : Intégration de ce recours dans l'article 422 ter du CGI, précisant la répartition des compétences des autorités en charge des recours ;
- **Paiement des impôts, droits et taxes** : Les paiements inférieurs à 200 000 FCFA ne pourront plus être effectués en espèces, mais devront se faire par monnaie électronique ;

Tome II : Dispositions relatives aux droits d'enregistrement et à la taxe immobilière

- **Droits d'enregistrement des baux** : Extension aux baux à usage mixte, au taux de 3 % ;
- **Enregistrement des contrats d'affacturage** : Passage du droit proportionnel de 1 % à un droit fixe de 15 000 FCFA ;
- **Taxe immobilière** : Répartition revue à 50 % pour les collectivités locales et 50 % pour l'État.

Modifications des textes non codifiés

- **TVA sur l'eau et le gaz butane conditionné** : Exonération totale de la TVA ;
- **TVA sur les engrais et pesticides** : Fin de l'exonération de TVA ;
- **Système de Facturation Électronique Certifié (SFEC)** : Toute entreprise assujettie à la TVA doit l'utiliser sous peine de voir sa TVA non déductible ;
- **Revalorisation des droits d'accises** : Hausse des taux comme suit : tabac (22,5 % à 30 %), boissons alcoolisées (17,5 % à 25 %), autres produits soumis aux droits d'accises (17,5 % à 25 %) ;
- **Taxes sur les jeux de hasard** : Suppression des exonérations fiscales, les jeux sont désormais pleinement taxés ;

- **Certification des transferts de fonds** : Dès janvier 2025, tous les opérateurs du secteur doivent s'interconnecter à la nouvelle plateforme de certification des transferts de fonds.

Dispositions parafiscales

- **Droits et taxes sur les transports terrestres** : Instauration d'une redevance de sécurité routière de 10 % ;
- **Taxe sur la gestion du fret terrestre** : Montants révisés à la baisse :
 - **25 000 FCFA** par camion et par voyage pour les transporteurs nationaux ;
 - **50 000 FCFA** pour les transporteurs nationaux enregistrés opérant au Congo ;
 - **90 000 FCFA** pour les transporteurs étrangers.

Dispositions douanières et fiscales

- **Charte d'investissement** : Limitation des privilèges fiscaux et douaniers aux activités précises listées dans les articles 25 et 26 ;
- **Réglementation douanière sur les produits pétroliers** : Suppression des dérogations pour soumettre ces produits aux droits et taxes de la CEMAC ;
- **Paiement préalable des droits et taxes sur les biens éligibles aux conventions d'établissement** : Les exonérations douanières ne s'appliquent qu'a posteriori.

Nouvelles taxes et infractions

- **Taxe sur les emballages non récupérables** : Application d'un taux de 1 % aux importateurs et producteurs de biens non biodégradables ;
- **Infractions au Code de la route** : Encadrement législatif renforcé des sanctions.

Cette Loi de Finances 2025 marque un tournant significatif dans la politique fiscale du Congo, alourdissant considérablement les obligations des opérateurs économiques.

L'augmentation de l'IS, la suppression de plusieurs exonérations, ainsi que l'instauration de nouvelles taxes et sanctions, risquent de fragiliser davantage l'environnement des affaires. La pression fiscale accrue pourrait dissuader les investissements, compliquer la gestion des entreprises et ralentir la croissance économique du pays. **Plutôt que d'encourager l'initiative privée, ces mesures semblent accentuer les contraintes administratives et financières, rendant le climat des affaires plus difficile pour les opérateurs économiques.**

CAMU

UNICONGO plaide pour des garanties solides

03



Face à l'imminence des premières cotisations à la CAMU prévues à partir de fin janvier, et en l'absence de garanties du Gouvernement quant à son bon fonctionnement, UNICONGO a décidé de convoquer un conseil d'administration extraordinaire le 13 janvier 2025. L'unique point à l'ordre du jour était d'échanger sur la conduite à tenir face à cette exigence.

Il est important de noter que l'Union a exprimé, à plusieurs reprises, ses préoccupations auprès de la Direction Générale de la CAMU et des autorités gouvernementales. **Ces inquiétudes portent notamment sur les textes fondamentaux de gouvernance de la CAMU, le conventionnement des formations sanitaires (FOSA) et des pharmacies, ainsi que sur d'autres aspects clés du dispositif.**

Lors de cette réunion, le **Président d'UNICONGO a rappelé les avancées et les étapes restantes de ce dossier, notamment : le conventionnement des FOSA et des pharmacies, l'approbation de certains textes officiels essentiels au fonctionnement de la CAMU, la mise en place du système informatique, et d'autres aspects en attente de réalisation.**

Après ces rappels, la parole a été donnée à tous les membres du Conseil d'administration. Plusieurs propositions ont émergé, parmi lesquelles :

- **L'augmentation de la taxe de solidarité**, permettant ainsi au secteur privé de contribuer au bon fonctionnement de la CAMU sans perturber leurs systèmes de prise en charge déjà en place ;
- **La création d'un compte de consignation**, dans lequel les cotisations seraient versées en attendant des garanties sur le bon fonctionnement de la CAMU et pour montrer la bonne foi des membres. Toutefois, cette option semble difficile à mettre en œuvre en raison des contraintes liées à l'ouverture d'un tel compte ;
- **La publication d'un communiqué**, visant à alerter sur les préoccupations des entreprises quant à la mise en œuvre des étapes restantes avant le démarrage effectif de la prise en charge.

Le Conseil d'administration a tenu à rappeler qu'il ne s'oppose pas à la mise en place de la CAMU. Il souhaite néanmoins que le temps nécessaire soit pris afin de garantir une structure viable et durable.

SECTEURS PÉTROLIERS ET PARAPÉTROLIER

Dialogue ouvert sur la mise en œuvre de la CAMU

04



À la suite de l'annonce de la grève dans les secteurs pétrolier et parapétrolier prévue le 4 février 2025 par l'inter-fédération FESYMEPS - FETRAMIP - FTTP, des concertations ont eu lieu les 28 et 29 janvier 2025 à Pointe-Noire.

Ces échanges ont réuni dans un 1^{er} temps l'administration publique, les confédérations et les fédérations syndicales des travailleurs du secteur pétrolier et parapétrolier, dans un 2^e temps l'administration publique, UNICONGO et les responsables des sociétés du secteur pétrolier et parapétrolier. Ces dernières ont été clôturées par une plénière qui a sanctionné les deux relevés de conclusions signés par la lecture d'un communiqué final.

L'objectif principal de ces concertations était d'examiner les préoccupations des employeurs et des travailleurs concernant l'opérationnalisation de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), en prenant en compte son impact sur les entreprises et les employés du secteur ayant déjà une couverture de santé satisfaisante.

Les préoccupations soulevées par les syndicats des travailleurs et le patronat étaient communes et les discussions ont mis en avant plusieurs points clés pour la mise en œuvre de la CAMU dans le secteur pétrolier et parapétrolier :

- Mise en place du cadre réglementaire ;
- Opérationnalisation de la CAMU ;
- Qualité et disponibilité de l'offre de soins ;
- Impact financier sur les entreprises ;
- Communication et information auprès des employeurs.

Après échanges, les employeurs ont réaffirmé leur soutien à l'objectif du Gouvernement tout en insistant sur un dialogue continu pour garantir une mise en œuvre harmonieuse.

De leur côté, les travailleurs du secteur pétrolier et parapétrolier ont exprimé leur opposition à :

- Leur enrôlement automatique à la CAMU, étant déjà couverts par des conventions collectives et des centres de santé d'entreprises ;
- La cotisation supplémentaire de 2,27 %, en plus de la contribution solidaire de 0,5 % déjà en place ;
- L'application de la CAMU au secteur pétrolier et parapétrolier, préférant son extension aux catégories sociales plus vulnérables.

Malgré ces préoccupations, les travailleurs n'ont pas remis en cause le principe de solidarité et le cadre juridique de la CAMU.

Décisions prises :

- Sortie des entreprises du secteur pétrolier et parapétrolier de la phase pilote de la CAMU ;
- Aucun prélèvement de cotisations ne sera effectué avant immatriculation et enrôlement des travailleurs ;
- Maintien du dialogue social dans un cadre tripartite.

Un consensus trouvé

- Les entreprises et travailleurs du secteur pétrolier et parapétrolier ne seront pas inclus dans la phase pilote de la CAMU ;
- Aucun prélèvement ne sera effectué tant que les entreprises et travailleurs ne seront pas officiellement intégrés après concertation ;
- Le dialogue social continuera afin d'assurer une transition maîtrisée ;
- Un processus de négociation collective sera accéléré sur les conventions collectives des entreprises pétrolières ;
- Le préavis de grève prévu pour le 1^{er} février 2025 est retiré.

En définitive, grâce à ces concertations fructueuses, un équilibre a été trouvé entre les attentes des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics. La mise en œuvre progressive de la CAMU dans le secteur pétrolier et parapétrolier se fera dans un cadre concerté et structuré afin de préserver les acquis sociaux des travailleurs et garantir la pérennité des entreprises.



Le 14 janvier 2024, UNICONGO a rencontré le ministre de l'Industrie, en présence de plusieurs acteurs clés du secteur des boissons, dont BRASCO, BRALICO et RAGEC. L'objectif était de discuter des conséquences des récentes hausses des droits d'accises. Cette rencontre a permis d'examiner en détail l'impact de ces hausses sur les entreprises locales et de réfléchir aux stratégies face à la réforme fiscale incluse dans le projet de loi de finances 2025.

Au centre des discussions figurait l'augmentation proposée des droits d'accises sur les boissons alcoolisées, qui passerait de 17,5 % à 25 %, ainsi que l'introduction d'une taxe de 12,5 % sur les boissons gazeuses, jusqu'alors exemptées.

Ces nouvelles mesures risquent d'entraîner une hausse significative des charges, contraignant les entreprises à répercuter ces augmentations sur les prix de vente. Cela pourrait réduire la compétitivité des entreprises locales face à la concurrence étrangère, notamment des produits de contre bande en provenance de la RDC, du Cabinda ou du Cameroun, où les conditions fiscales sont plus avantageuses. De plus, cette hausse des prix risquerait d'affecter directement le pouvoir d'achat des consommateurs, déjà fragilisé par un contexte économique difficile.

Pour atténuer les effets de cette réforme, UNICONGO a formulé plusieurs propositions. Parmi elles, la suspension des hausses fiscales prévues, au moins jusqu'à mars 2025, afin d'évaluer plus en profondeur leurs conséquences sur l'économie locale. UNICONGO appelle également à une révision des droits d'accises, particulièrement en distinguant clairement les boissons alcoolisées des boissons gazeuses, conformément aux directives de la CEMAC. De plus, l'organisation d'un conseil interministériel a été proposée pour analyser les impacts de ces réformes et trouver des solutions adaptées, préservant ainsi la compétitivité du secteur et protégeant les emplois locaux.

La question de la contrebande a également été abordée lors de la rencontre. Des produits non taxés, principalement en provenance de la RDC, du Cameroun et de Cabinda, pénètrent le marché congolais en échappant aux droits d'accises, créant ainsi une concurrence déloyale pour les producteurs locaux. UNICONGO propose de renforcer les contrôles douaniers pour limiter ce phénomène et protéger les recettes fiscales de l'État, tout en garantissant une concurrence plus équitable pour les entreprises locales.

En somme, UNICONGO insiste sur la nécessité d'adopter une approche équilibrée qui prenne en compte les besoins du secteur industriel, les défis fiscaux et les préoccupations sociales, notamment la préservation des emplois. Le dialogue constructif avec le Gouvernement est essentiel pour éviter des conséquences néfastes sur les entreprises, les consommateurs et l'économie en général.



En préparation de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF) prévue du 26 au 28 juin 2025 à Brazzaville, une délégation de l'Alliance des Patronats Francophones (APF), conduite par son président Geoffroy Roux de Bézieux et son Directeur Général Alexandre Planelles, s'est rendue au Congo-Brazzaville. Cette mission, organisée avec UNICONGO, visait à renforcer les liens entre les acteurs économiques francophones et à assurer le succès de la prochaine REF Franco 2025.

Au cours du séjour, UNICONGO et les représentants de l'APF ont eu l'honneur de rencontrer plusieurs hautes autorités du pays parmi lesquelles le Président de l'Assemblée Nationale.

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, a exprimé sa ferme volonté de soutenir l'organisation de la REF Franco 2025, soulignant l'importance de cet événement comme vitrine pour le pays. Les entretiens fructueux ont également eu lieu avec le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, chacun réaffirmant leur engagement à accompagner cette initiative.

Parallèlement aux rencontres officielles, la délégation a échangé avec la communauté économique de Brazzaville et de Pointe-Noire à l'ambassade de France à Brazzaville et au consulat de France à Pointe-Noire, où l'ambassadrice et la consule ont chaleureusement accueilli notre délégation, témoignant de leur soutien à la REF Franco 2025.

Ces échanges ont permis de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, tant au niveau national qu'international, en vue de faire de la REF Franco 2025 un événement emblématique pour le Congo et l'ensemble de la francophonie économique.

Aussi, nous invitons tous nos adhérents et partenaires intéressés à accompagner l'organisation ou à participer à la REF Franco 2025 à nous contacter au 06 841 04 07.

UNICONGO ET PRATIC

Signature d'un protocole d'accord

Le mardi 22 janvier 2025, UNICONGO et l'ONG PRATIC ont officialisé un partenariat ambitieux lors d'une cérémonie de signature au siège d'UNICONGO. Ce partenariat stratégique vise à former les talents locaux sur les métiers du numérique, soutenir les entreprises dans leur transition digitale et créer un écosystème numérique compétitif et innovant.



Michel Djombo, Président du Conseil d'Administration d'UNICONGO, et Luc Missidimbazi, Président de l'ONG PRATIC, ont souligné l'importance de cette collaboration pour répondre aux défis économiques et sociaux du 21^e siècle. Accélérer la transformation numérique du pays et le positionner comme un acteur clé de l'innovation en Afrique, c'est donc la mission que se sont assignées les deux organisations.

D'une durée initiale de deux ans, ce partenariat sera piloté par un comité de suivi qui se réunira tous les six mois pour évaluer les progrès et ajuster les stratégies. Mais ce protocole va bien au-delà d'un simple accord : **il marque l'adhésion de l'ONG PRATIC à UNICONGO en tant que membre associé et envoie un signal fort à tous les acteurs économiques et institutionnels du Congo.**

Le Salon Osiane, cet événement annuel organisé par l'ONG PRATIC dont la neuvième édition aura lieu cette année du 14 au 18 mai 2025, à laquelle UNICONGO encourage ses membres à participer. Et la REF Franco 2025 organisée par l'APF et UNICONGO du 26 au 28 juin 2025 seront donc des véritables moments de mise en lumière de ce partenariat.

Ensemble, UNICONGO et l'ONG PRATIC montrent la voie vers un avenir numérique prometteur, où innovation et compétitivité riment avec développement durable et inclusion.

BASI NA BISO PAR UNICONGO

Boostez votre carrière entrepreneuriale

08

Le programme Basi Na Biso (« Nos femmes » en lingala), lancé par UNICONGO, est une initiative spécialement conçue pour les femmes cadres, cheffes d'entreprise ou porteuses de projets, qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement structuré pour atteindre leurs objectifs professionnels et entrepreneuriaux.

Le programme Basi Na Biso repose sur deux piliers principaux :

- **Des Masterclass mensuelles**, animées par des chefs d'entreprise de renom, qui offriront des enseignements inspirants et des conseils stratégiques ;
- **Un mentorat personnalisé**, combinant une approche innovante : chaque participante bénéficiera chaque mois d'une **session individuelle d'une heure avec un mentor et une mentore**, afin de profiter de perspectives complémentaires et enrichissantes.

Durant ce programme, chaque **mentorée** sera suivie par un mentor et une mentore, une approche unique qui lui permettra de bénéficier de conseils diversifiés et pertinents pour son évolution professionnelle.

Ne manquez pas cette opportunité de **transformer votre carrière ou de réaliser vos ambitions entrepreneuriales**. Les inscriptions seront ouvertes dès le **samedi 8 février 2025** via un lien qui sera communiqué sur nos réseaux sociaux.

Quelques dates clés à retenir pour Basi Na Biso :

- **Du 8 au 22 février** : Inscription des mentorées ;
- **Du 24 au 28 février** : Annonce des candidatures retenues ;
- **8 mars** : Lancement officiel du programme.

Restons connectés !

REF FRANCO 2025

Carrefour des leaders francophones

09



Du 26 au 28 juin 2025, Brazzaville sera le carrefour des entrepreneurs, investisseurs et décideurs de l'espace francophone. Trois jours pour échanger, tisser des liens et découvrir des initiatives inédites. Cet événement phare de l'économie francophone revient cette année avec encore plus de possibilités pour stimuler les collaborations et mettre en lumière les innovations qui transforment notre espace économique.

Véritable plateforme d'affaires et de l'innovation, la REF Franco réunit entrepreneurs, investisseurs et décideurs autour des grands enjeux économiques et des opportunités de croissance au sein de la Francophonie. Cette édition mettra particulièrement en avant les entreprises congolaises, moteurs de l'économie locale, en leur offrant une visibilité privilégiée auprès des investisseurs et partenaires internationaux.

Au programme :

- **Le 26 juin 2025 - Cérémonie d'ouverture**

Rendez-vous au Centre de Conférences de Kintélé pour le lancement officiel, avec des interventions inspirantes et une vision stratégique sur l'avenir des affaires francophones. Des prises de parole de haut niveau poseront les bases des échanges et des ambitions économiques de cette édition.

- **Le 27 juin 2025 - Tables rondes, stand d'exposition et soirée de gala**

Les Tours Jumelles de Mpila, un lieu emblématique de Brazzaville, accueilleront des tables rondes réunissant des panélistes autour de sujets clés pour l'avenir des affaires francophones. Les entreprises auront également l'opportunité d'exposer leurs produits et innovations lors d'un salon dédié. La journée se clôturera par une cérémonie suivie d'une soirée de gala, offrant un cadre idéal pour développer son réseau et nouer de nouveaux partenariats.

- **28 juin 2025 - Découverte de Brazzaville**

Parce que faire des affaires, c'est aussi tisser des liens dans un cadre convivial, cette journée sera dédiée à la découverte culturelle et touristique de Brazzaville et ses environs.

Pourquoi y participer ?

- Un accès direct aux décideurs et investisseurs francophones ;
- Une visibilité renforcée pour les entreprises congolaises ;
- Un programme conclu pour favoriser les rencontres d'affaires et les échanges économiques.

Nous vous invitons à **bloquer ces dates dès maintenant** et à ne pas manquer cette opportunité unique de **consolider vos relations professionnelles et de dynamiser vos activités**. Une invitation détaillée et le programme complet suivront bientôt.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous à secretariat@unicongo.cg ou par téléphone au **06 841 04 07 / 06 629 59 06**.

Participez à cette édition unique et vivez l'expérience à nos côtés !

FOCUS ENTREPRISE

Ils nous ont partagé leurs histoires

10



UNICONGO, votre allié au cœur du secteur privé congolais, se mobilise pour bien plus que la défense de vos intérêts. Nous propulsons aussi votre savoir-faire, votre audace et votre génie créatif ! En dépit des défis, vous innovez, vous inspirez, vous faites rayonner le Congo. C'est dans cette perspective que nous avons lancé Focus Entreprise, **une capsule vidéo de 5 minutes** destinée à mettre en avant les succès et visions de nos chefs d'entreprise, avec pour objectif de **promouvoir et dynamiser l'économie congolaise à travers des leaders inspirants**.

Depuis le lancement, des personnalités exceptionnelles, des pionniers tels que **M. Davy-Pacôme, Mme Mireille NGAZO, M. Dieudonné NDINGA, Mme Esther DEBOULET, M. Henoc MBOUTILA et M. Alessio FUSER**, nous ont gratifié de leurs présences en partageant leurs histoires, leurs perspectives, ainsi que leurs secrets de réussite.

Ces femmes et hommes venus de divers horizons ont rappelé à notre jeunesse que l'environnement ne peut parfois être qu'un obstacle infinitésimal lorsque nous sommes déterminés et avons un plan à suivre. Ils ont suscité de l'espoir chez les jeunes en leur donnant des **outils susceptibles de leur permettre de développer le bon sens de leadership et de réussir dans leurs entreprises**.

Nous vous encourageons vivement à rejoindre le mouvement ! Venez partager votre savoir-faire et votre savoir-être. Ensemble, construisons un Congo de succès.

Contactez-nous pour faire partie de l'aventure !

PROGRAMME STAGI

Première réunion du comité technique

11

Le 3 février 2025, s'est tenue la réunion du Comité technique du programme STAGI, réunissant 14 participants, dont 5 en ligne et 9 en présentiel. Cette session de travail avait pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement du programme, d'identifier les défis rencontrés, et de discuter des mesures stratégiques à prendre pour en améliorer la mise en œuvre.

Bilan des candidatures reçues

Une première analyse a permis de constater que le programme STAGI a reçu un total de **2 440 candidatures**, principalement en provenance des villes de Pointe-Noire et Brazzaville. En termes de répartition, **36 % des candidatures proviennent de femmes et 63 % d'hommes**, ce qui témoigne d'une participation significative des deux genres.

Les défis rencontrés dans la mise en œuvre

Les discussions ont fait ressortir plusieurs défis dans la mise en œuvre du programme, notamment un manque d'engagement des parties prenantes clés, tant du côté des administrations publiques que des entreprises privées. Ce manque d'implication pourrait freiner l'atteinte des objectifs fixés initialement. Afin d'inverser cette tendance et d'atteindre les objectifs du programme, les membres du comité ont convenu de plusieurs actions stratégiques à mettre en œuvre dans les semaines à venir :

- **Création d'une équipe dédiée** : Une équipe de travail composée de représentants du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi, du PNUD et d'UNICONGO sera constituée dès le lendemain pour coordonner et suivre les actions à venir ;
- **Suivi des démarches administratives** : Il a été convenu que le Ministère prendra en charge le suivi des courriers envoyés aux autres Ministères et administrations publiques afin de relancer l'intérêt pour le programme ;
- **Réunion de haut niveau** : Une rencontre de haut niveau sera organisée entre le Ministre et divers chefs d'entreprises, dans le but de renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé ;
- **Proposition d'allègements fiscaux** : UNICONGO devra adresser une demande officielle concernant les allègements fiscaux pouvant encourager les entreprises à prendre des stagiaires. Cette mesure vise à rendre le programme plus attractif pour le secteur privé ;
- **Campagne de communication de proximité** : Une campagne ciblée sera lancée pour sensibiliser davantage les entreprises et administrations aux avantages du programme. Les axes de cette campagne seront définis lors d'une réunion prévue demain.

Le programme STAGI, bien qu'encourageant par son nombre de candidatures, rencontre encore des obstacles dans sa mise en œuvre, principalement en raison de **l'implication insuffisante des acteurs clés. Les actions décidées lors de cette réunion ont pour but de renforcer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, d'inciter les entreprises à participer activement et de garantir que le programme atteigne les objectifs ambitieux qui lui ont été fixés.**

MTN SKILLS ACADEMY

10 000 licences de formation offertes aux jeunes

12

Nous sommes ravis de vous annoncer qu'UNICONGO est partenaire d'une initiative majeure qui témoigne de notre engagement envers l'éducation et l'autonomisation des jeunes : **la MTN Skills Academy**.

En effet, la MTN Skills Academy est un projet ambitieux porté par la **Fondation MTN**, visant à offrir à **10 000 jeunes âgés de 15 à 35 ans un accès gratuit à des formations en ligne de qualité sur la plateforme Coursera**.



Ces licences de formation permettront aux bénéficiaires d'acquérir des compétences clés dans des domaines variés tels que :

- Les technologies de l'information ;
- Le marketing digital ;
- L'entrepreneuriat ;
- Les compétences professionnelles transversales ;
- Et bien d'autres encore !

Cette initiative ambitionne de faciliter **l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant des certifications reconnues à l'international**, d'encourager l'apprentissage continu et l'adaptabilité aux nouveaux métiers, et de soutenir les jeunes salariés en leur permettant de se perfectionner et de monter en compétences.

La particularité de cette initiative est que les apprenants ayant obtenu des meilleurs scores après la certification seront encensés lors de la cérémonie de fin de formation. **Avant le lancement officiel de ces formations le jeudi 13 février 2025, nous vous invitons dans nos locaux de Brazzaville et Pointe-Noire et à vous connecter le lundi 10 février pour une session de présentation qui sera faite par Madame Vanessa Tsouma, la Directrice de la Fondation MTN.**

AFTERWORK UNICONGO-SCAB CONGO

Échanges, synergies et convivialité

13



Le vendredi 24 janvier 2025, UNICONGO, en partenariat avec la SCAB-CONGO, a organisé son premier afterwork annuel au sein du cadre élégant de l'hôtel Olympique. Cette rencontre conviviale a offert aux participants une opportunité privilégiée d'échange et de réseautage.

Madame Nancy Chenard, Secrétaire Générale Exécutive d'UNICONGO, a ouvert la soirée par un mot de bienvenue, soulignant l'importance de ces rencontres pour **renforcer la collaboration entre les membres.**

L'événement s'est poursuivi avec l'intervention de Madame Marina, Directrice adjointe de la SCAB-CONGO, qui a retracé l'histoire et les réalisations de la SCAB-CONGO, mettant en avant ses 50 ans d'expertise et la diversité de ses services : mise à disposition de gardes du corps, dressage canin, protection événementielle, et bien plus encore.

Tout au long de la soirée, les échanges ont été rythmés par des moments de convivialité, des rencontres enrichissantes et des séances photo, témoignant du dynamisme de notre réseau.

Ce premier afterwork marque le début d'une année 2025 prometteuse, riche en opportunités et en synergies professionnelles.

Nous remercions chaleureusement tous nos adhérents pour leur engagement et leur participation, véritables piliers de notre réseau.

Souvenons-nous : UNICONGO, c'est Écouter – Partager – Agir.

ADHÉSIONS À UNICONGO

Ils nous ont rejoints en janvier

14

En janvier, UNICONGO a enregistré six nouvelles adhésions :

- GASI CONGO (Conciergerie) ;
- TRANSIT INTERNATION D'AFRIQUE & TRANSIT (Transit) ;
- KABA LISOLO (Communication digitale, Conseil et Impression multisupport) ;
- WILD SAFARI TOURS (Tourisme) ;
- CONGO FOREST SAFARIS (Tourisme) ;
- CONGO TECHNOLOGIE GROUP (Services Onshore et Offshore) ;
- INFORMATICA COMPUTER SOLUTION (Fourniture de services informatiques et vente de consommables informatiques) ;
- PRATIC (ONG œuvrant pour l'innovation technologique).

AGENDA UNICONGO

Évènements à ne pas manquer

15



Après le succès de l'afterwork SCAB-CONGO à Brazzaville, UNICONGO vous donne rendez-vous à Pointe-Noire pour une nouvelle soirée de networking en partenariat avec l'Association Marcher Courir Pour La Cause (MCPLC).

Date : Vendredi 21 février 2025

Heure : 18h00

Lieu : (À préciser)

Cet afterwork sera une occasion privilégiée pour élargir votre réseau, échanger avec des professionnels de divers secteurs et renforcer la dynamique de collaboration entre nos membres. Restez connectés, plus d'informations à venir ! 🚀

📺 Visionnez dès maintenant la vidéo promotionnelle de la REF Franco 2025, un événement majeur à ne pas manquer.

👉 [Facebook](#)

👉 [LinkedIn](#)





Suivez-nous sur

